

« L'ATELIER DU PATRIMOINE » est une société de Conseil en Investissement Financier et de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Société : SARL « L'ATELIER DU PATRIMOINE » **SIREN :** 537 387 144 immatriculée au RCS de Lille Métropole **Code NAF/APE :** 6832B
Siège social : Parc du Haut Touquet – Bât. A 68 rue de Wambrechies 59520 Marquette-Lez-Lille
Tél : 06.08.30.19.58 **Fax :** 09.56.78.89.48 **Courriel :** contact@AtelierPatrimoine.fr **Site :** www.AtelierPatrimoine.fr

Associations professionnelles : Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI)

- Pour l'activité CIF : Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF)
- Pour les activités Assurances et IOBSP : Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-COURTAGE (ANACOFI-COURTAGE)
- Pour l'activité Immobilière : Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-IMMO (ANACOFI-IMMO)

La société « L'ATELIER DU PATRIMOINE » est représentée par son Gérant, Monsieur Cédric FROMENTEAU.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre Conseiller, afin de permettre la bonne réalisation des missions qui nous sont confiées. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation client plus 5 ans et sont destinées notre usage interne. Elles peuvent être transmises à nos prestataires techniques ou aux partenaires auxquels le client sera apporté. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@AtelierPatrimoine.fr. Vous pouvez aussi introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr, et, conformément à la Loi, dispose d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)** et d'une **Garantie Financière (GF)** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Garanties souscrites auprès de **Zurich Insurance Plc 112 avenue de Wagram 75017 Paris**. N° de Police : **7400026945**.

Votre Conseiller dispose également d'une garantie **Protection Juridique (PJ)** souscrite auprès de : **Protexia France - CC 2508 - Tour Neptune - 20 place de Seine, La Défense 1 - 92400 Courbevoie**. N° de Police : **GR00000176**.

<p>CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF) Enregistré à l'ORIAS n°12068149 www.orias.fr Enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF n° E003599 Association agréée par l'AMF www.anacofi.asso.fr Conseil non-indépendant au sens de l'art. 325-5 du RGAMF</p>	<p>Autorité de tutelle : Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 www.amf-france.org</p>	<p>RCP : 1.000.000€ par sinistre</p>
<p>CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP)</p>		<p>RCP : 2.000.000€ par sinistre</p>
<p>COURTIER EN ASSURANCE (COA) Enregistré à l'ORIAS n°12068149 www.orias.fr <i>Courtier « B » n'étant pas soumis à une obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Le niveau de conseil susceptible d'être fourni est le niveau 1- DDA.</i></p>	<p>Autorité de tutelle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 acpr.banque-france.fr</p>	<p>RCP : 2.500.000€ par sinistre GF : 115.000€ par année d'assurance</p>
<p>COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (COBSP) Enregistré à l'ORIAS n°12068149 www.orias.fr</p>		<p>RCP : 2.000.000€ par sinistre GF : 115.000€ par année d'assurance</p>
<p>AGENT IMMOBILIER Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce Titulaire carte professionnelle CPI 5906 2018 000 026 094</p>	<p>Autorité de tutelle : Chambre de Commerce et d'Industrie hautsdefrance.cci.fr Activité contrôlable par la DGCCRF</p>	<p>RCP : 1.000.000€ par sinistre GF : 110.000€ par sinistre</p>

« L'ATELIER DU PATRIMOINE » est tenu au respect de la législation de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des mesures Tracfin.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de **durabilité** tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ; la lutte contre la corruption et les actes de corruption, le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

CONFIDENTIALITE – SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, « L'ATELIER DU PATRIMOINE » s'abstient de communiquer ou d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui les informations relatives au Client qu'il détient du fait de ses fonctions. « L'ATELIER DU PATRIMOINE » veille au respect, par lui-même et par ses collaborateurs, des dispositions de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Le secret professionnel ne peut être levé que par le client, l'AMF ou l'ANACOFI-CIF. Outre les cas où la Loi le prévoit, « L'ATELIER DU PATRIMOINE » ne peut, aux termes de l'article 511-33 du Code Monétaire et Financier, opposer le secret professionnel à l'ACPR, la Banque de France ou l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

PARTENAIRES – ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ENTREPRISES D'ASSURANCES – AUTRES FOURNISSEURS

Le Cabinet « L'ATELIER DU PATRIMOINE » a sélectionné ses partenaires et fournisseurs. Ils présentent pour nos clients le sérieux, la solidité, les garanties et le professionnalisme requis. Le Cabinet est en mesure de vous proposer une large gamme de solutions afin de répondre à l'ensemble de vos attentes et besoins.

« L'ATELIER DU PATRIMOINE » n'a aucun lien de subordination, ni aucune relation capitalistique avec ses partenaires.

Liste évolutive des principaux partenaires :

123 IM, A PLUS FINANCE, ADEQUITY, AFI ESCA, ALPTIS, ALTAREA COGEDIM, ALTAROC, ALTO INVEST, APRIL, ATLAND VOISIN, AXA, BOUYGUES IMMOBILIER, CAPELLI, CARDIF, CONSULTIM PARTNERS, CORUM AM, CORUM L'EPARGNE, DOMITYS INVEST, ECOFIP, EDOUARD DENIS, ENTREPRENEUR INVEST, EURAZEO, EURYALE, EXTEND AM, FRANCE VALLEY, GENERALI, GROUPE CIR, GROUPE OCEANIC, HISTOIRE ET PATRIMOINE, I-KAPITAL, INTER INVEST, INTERGESTION, IPLUS, IRBIS SOLUTIONS, IROKO, ISELECTION, KAUFMAN AND BROAD, KYANEOS, LA FRANCAISE AM, LA REFERENCE PIERRE, LOGER HABITAT, M CAPITAL PARTNERS, METLIFE, NACARAT, NEXITY, NORTIA, NOVAXIA, OCEANIS, ODDO AM, PAREF GESTION, PERIAL AM, PERL, PIERRE ET VACANCES, PRIVATE CORNER, SIGLA NEUF, SIGMA GESTION, SOFIDY, TRUFFLE CAPITAL, URBAN INVESTISSEMENT, VATEL CAPITAL, VIE PLUS, VINCI, WENIMMO.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord peuvent être communiqués sur simple demande.

Paraphe(s) Client(s)

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

TARIF CONSEIL (HONORAIRES) 2025		
Acte	HT	TTC
Tarif horaire de base	125,00 €	150,00 €
Consultation sans remise de compte rendu écrit	200,00 €	240,00 €
Forfait minimum Conseil en Investissement Financier	2,5% de l'invest.	3% de l'invest.
Forfait minimum Bilan Patrimonial	650,00 €	780,00 €
Forfait minimum Analyse de Portefeuille	250,00 €	300,00 €
Forfait minimum Assistance Administrative	125,00 €	150,00 €
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers	500,00 €	600,00 €

« L'ATELIER DU PATRIMOINE » peut intervenir soit comme conseil dans le domaine de l'investissement financier ou plus largement de la gestion de patrimoine, comme intermédiaire, dans le domaine bancaire, financier, assurantiel ou immobilier. Nos prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité du dossier. Ces honoraires sont systématiquement mentionnés dans le cadre de la lettre de mission qui définit le champ de notre intervention. Le montant de ces honoraires sera calculé à l'heure ou au forfait.

Seule la signature de cette lettre de mission vaut engagement du Client.

A NOTER :

- En cas de versements réguliers, le niveau de frais est calculé sur une base de 5 ans de versements.
- Les produits de trésorerie courant et court terme ne supportent pas de frais d'entrée.
- Pour les produits financiers, notre rémunération se fait par commissions et honoraires.
- Autres forfaits d'analyse possibles en fonction de la situation cas : justification dans la lettre de mission.

TARIF COURTAGE 2025*	
Montant total des versements	Frais d'entrée**
1 à 50.000€	2,5%
50.001€ à 100.000€	2,0%
100.001€ à 200.000€	1,5%
Au-delà de 200.001€	1,0%

*Tarif valable sur les produits pour lesquels les compagnies ne nous imposent pas une grille différente. **Taux maximum.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés et votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Au titre de l'accompagnement du Client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

MODALITE DE COMMUNICATION

Notre cabinet est susceptible d'utiliser tous les moyens de communication et d'échange usuels ou nécessaires : rendez-vous présentsiels, vidéo conférences, appels téléphoniques, mails, courrier et exceptionnellement les sms. Les principaux échanges et au minimum ceux qui entraînent une prise de décision de nos clients font l'objet d'une note de synthèse ou d'un envoi de mail valant compte rendu. Les rapports et préconisations sont systématiquement fournis sur supports pérennes, en formats pdf et/ou papier.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre Conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : L'ATELIER DU PATRIMOINE Parc du Haut Touquet – Bât. A 68 rue de Wambrechies 59520 Marquette-Lez-Lille

Par téléphone : 06.08.30.19.58

Par fax : 09.56.78.89.48

Par mail : reclamation@AtelierPatrimoine.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Accusé réception dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF / CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Adresse du Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Adresse du Médiateur de l'IOBSP : Médiation de la consommation ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes www.anm-conso.com/site/particulier.php

Adresse du Médiateur de l'Immobilier : Médiation de la consommation ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes www.anm-conso.com/site/particulier.php

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Fait à : _____

le : _____

En deux exemplaires dont un pour chacune des Parties.

Signature Client(e)

Signature Client(e)

Pour l'Atelier du Patrimoine

Cédric FROMENTEAU
Conseiller en Gestion de Patrimoine

DER : 01/01/2025

L'ATELIER DU PATRIMOINE

Parc du Haut Touquet – Bât. A
68 rue de Wambrechies
59520 Marquette-Lez-Lille

www.AtelierPatrimoine.fr

Tél : 06 08 30 19 58
contact@atelierpatrimoine.fr



SARL au capital de 2 000 €, RCS de Lille Métropole sous le numéro SIREN 537 387 144, code APE 6832B, TVA intracommunautaire FR07537387144, enregistré à l'ORIAS sous le n° 12 068 149 (www.oriass.fr) en qualité de Conseiller en investissement financier (CIF) adhérent à l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Courtier d'assurance ou de réassurance (COA), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle N°CPI 5906 2018 000 026 094 délivrée par la CCI Grand Lille. RC Professionnelle et Garantie Financière n°7400026945 souscrites auprès de ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris. La société ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.